

Commission permanente du Conseil général du 15 avril 2010

Six délibérations concernaient la délégation de Pascal Popelin lors de cette réunion de la Commission permanente.

Convention d'objectifs et de financement avec la SNCF

Cette convention permet de régler les modalités de participation financière de la SNCF aux frais d'accueil supportés par ses agents qui ont des enfants fréquentant une crèche départementale.

Programme 2010 de réaménagement des espaces extérieurs des crèches départementales

Ce programme, qui concerne 12 établissements, s'élève à 499 500 €.

Subvention d'investissement à la commune de Montreuil pour la reconstruction de deux établissements de multi-accueil collectif

Dans le cadre du plan départemental de relance en faveur de l'accueil de la petite enfance adopté le 5 juin 2008 sur la proposition de Pascal Popelin, une subvention départementale d'investissement de 262 065 € pour la reconstruction de deux établissements municipaux de multi-accueil permanent et temporaire.

Convention de délégation de gestion des activités de planification familiale avec la commune de Livry-Gargan

Cette convention permettra la création d'un centre de planification et d'éducation familiale, au sein du Centre médico-social municipal de Livry-Gargan.

Subvention à percevoir de l'Institut de veille sanitaire, relative au fonctionnement du Centre national de référence de la Syphilis

Le laboratoire départemental d'analyse est agréé par le ministère de la Santé comme centre national de référence de la Syphilis. Pour permettre le fonctionnement de cette activité en 2010, le Département percevra une subvention de 13 401 € allouée par l'Institut de veille sanitaire.

Subvention départementale de fonctionnement à l'Association des jeunes Montreuillois pour la création et la danse

Cette association intervient dans une crèche départementale pour expérimenter la pédagogie de l'égalité entre les sexes. Une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au titre de l'année 2010 permettra de financer cette action.

Un autre rapport examiné lors de cette séance, concernait directement le canton de Livry-Gargan

Dotations complémentaires aux collèges

Au titre des dotations complémentaires liées aux ajustements d'effectifs pour l'année scolaire 2009-2010, les collèges livryens percevront les sommes suivantes :

Pour l'aide départementale en faveur de la gratuité scolaire :

- collège Lucie-Aubrac : 876,14 €
- collège Léon-Jouhaux : 160,42 €

Pour l'aide départementale en faveur des projets pédagogiques :

- collège Léon-Jouhaux : 350 €
- collège Edouard-Herriot : 100 €
- collège Lucie-Aubrac : 20 €